

Bonnes pratiques de traitement vis-à-vis des pollinisateurs



- **Mélange interdit** durant la floraison ou lors des périodes de production d'exsudats
- **Délai de 24h obligatoire** entre les applications des 2 produits
- **Ordre d'application obligatoire :**
 - 1) Insecticide puis
 - 2) Fongicide
- Dans tous les cas, **les applications doivent se faire en dehors de la présence d'abeilles** (même si le produit comporte la « mention abeille »)

Bonnes pratiques de traitement vis-à-vis des pollinisateurs



Rappel : les abeilles sont actives à partir d'une température de 12 °C lors d'une journée avec une bonne luminosité et sans vent

Recommandations : s'ils doivent avoir lieu, privilégier la réalisation des traitements insecticides après le coucher du soleil

Dans tous les cas, observez vos cultures avant de traiter !

